

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 44  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/51 :**

Comité communal consultatif pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans - Désignation de représentant (e)s

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa).

**ABSENTS :**

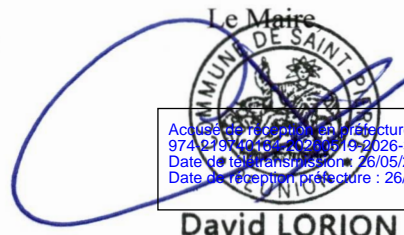
MM. POTHIN Henri-Claude, K/BIDI Emeline, DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE  
  
Acquiescé et transmis en Préfecture  
974 231 00 00 / 02 26 3 51 DE  
Date de transmission : 26/05/2026  
Date de réception Préfecture : 26/05/2026  
**David LORION**

**Affaire n°3/51 : Comité communal consultatif pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans - Désignation de représentant (e)s.**

Direction Générale des Services

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°38/1878 28 mars 2018, il a été procédé à la création d'un comité communal consultatif pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

**Pour rappel, le Comité communal consultatif a pour rôle de :**

- Proposer par ordre de priorité les inscriptions des enfants de moins de trois ans en école maternelle en fonction des critères suivants :
  - L'âge de l'enfant
  - Lieu d'habitation de l'enfant
  - Situation socio-professionnelle des parents
  - L'engagement des parents à participer à la classe en début de scolarisation
  - Le mode de garde actuel
  - L'école souhaitée
  
- Favoriser la scolarisation précoce des publics prioritaires notamment sur les secteurs dépourvus en structures « petite enfance »
  - Etablir pour chaque école concernée, une liste des enfants pré-inscrits, organisée selon les priorités et en fonction des places disponibles
  - Equilibrer la scolarisation des enfants de moins de trois ans en tenant compte des structures de petite enfance et des assistantes maternelles présentes sur le territoire.

**Le Comité communal consultatif est composé de :**

- M. le Maire président de droit ou son représentant
- L'Adjointe Déléguée aux Affaires Scolaires
- L'Adjoint délégué au CCAS
- L'Adjoint délégué à la politique de la ville
- Un conseiller municipal siégeant au conseil d'administration du CIAS
- Un conseiller municipal siégeant au comité d'administration de la caisse des écoles
- Les trois inspecteurs de Circonscription l'Education Nationale
- Le conseiller technique maternelle-Inspecteur de l'Education Nationale
- Le représentant de la CAF

Suite aux dernières élections municipales, certaines représentations sont à valider de nouveau, notamment au sein de ce comité consultatif. Il s'agit de désigner :

- un (e) Conseiller (e) municipal (e) siégeant au conseil d'administration du CIAS,
- un (e) Conseiller (e) municipal (e) siégeant au comité d'administration de la Caisse des

Ecoles.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DESIGNER en tant que membres du comité communal consultatif pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans :**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-2026-3-51-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

- Madame Hélène ARAYE Conseillère municipale siégeant au conseil d'administration du CIAS.
- Madame Jennifer LABENNE Conseillère municipale siégeant au comité d'administration de la Caisse des Ecoles.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

